



## PROGRAMME

- Accueil au centre des Chaudannes le matin : activités manuelles, jeux de sociétés, jeux collectifs.
- Repas pris sur place pour les enfants inscrits à la journée, les autres doivent avoir pris leur repas avant le départ.
- Après-midi ski de piste à La Toussuire.

## Equipement

Possibilité de louer un équipement dans la limite des stocks disponibles :

Donner la taille, le tour de tête et la pointure de l'enfant lors de l'inscription et par internet dans la rubrique commentaire.

Le port du casque est obligatoire.



## Cours

- Les cours de ski (1h30) sont encadrés par les moniteurs de l'Ecole de Ski Français.
- Le ski loisirs est encadré par les animateurs de l'accueil de loisirs diplômés du BAFA ou stagiaires et de bénévoles.
- Les médailles sont à la charge des familles (**non obligatoires**)
  - 6,50 € l'insigne seule
  - 7 € l'insigne + le carnet (de l'ourson à l'étoile d'or)
  - 8 € la fléchette et les flèches
  - 2 € le carnet seul (de l'ourson aux flèches).
- Les cours de ski se feront même en cas de mauvais temps.
- Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs. Apporter uniquement une boisson.

Le stage de ski peut être annulé ou modifié selon la météo, les disponibilités des intervenants ou tout évènement imprévu.

Les horaires des transports peuvent être modifiés selon les activités, la météo ou tout évènement imprévu.



## RESERVATIONS

### Semaine du 25 février au 01 mars 2019

Inscription à la semaine uniquement :

- En journée centre + repas + ski
- Ou en demi-journée après-midi ski

Le nombre de places disponibles varie en fonction du nombre d'animateurs. Les enfants de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan sont prioritaires.

### Inscriptions au Pôle Enfance

- Lundi 04 février de 16h30 à 19h00
- Mardi 05 février de 8h00 à 11h00 et de 16h30 à 19h00.

Des places sont réservées pour des inscriptions hors internet

### Inscriptions en ligne sur l'Espace Famille 3CMA

([espace-famille.net/saintjeandemaurienne-coeurdemaurienne/index.do](http://espace-famille.net/saintjeandemaurienne-coeurdemaurienne/index.do))

Du jeudi 31 janvier au mardi 05 février.

Les demandes internet ne nous parviennent pas en simultané.

#### 1. Vous avez un compte famille

Si votre enfant fréquente déjà l'accueil de loisirs ou le service de la vie scolaire de Saint-Jean-de-Maurienne **votre dossier est déjà créé, utilisez vos codes d'accès**, si vous ne les connaissez pas, il vous suffit de nous les demander dans « oubli de mot de passe ».

#### 2. Vous n'avez pas de compte famille

Vous devez impérativement **venir au Pôle Enfance pendant les permanences**.

### Validation de l'inscription

Le règlement intérieur et la fiche retour de l'enfant sont à déposer ou à envoyer au Service enfance, **après validation**.

### Documents à fournir après validation

\* **Justificatif de résidence.**

Pour les familles séparées, le justificatif précisant le domicile de l'enfant.

\* **Attestation d'assurance en responsabilité civile.**

\* **Numéro d'allocataire délivré par la CAF.**



### Contact pendant le séjour

Centre de loisirs  
« Les Chaudannes »  
Tél : 04 79 64 11 93



## TRANSPORT

Pour une inscription centre matin + repas + ski après-midi

Pour une inscription ski après-midi

Rassemblement dans les communes ci-dessous  
Les horaires indiqués sont les horaires de départ du car !

**Saint Julien Montdenis (groupe scolaire) :** départ à 8h10, retour à 17h50.

**Le Bochet (Mairie) :** départ à 8h15, retour à 17h45.

**Villargondran (groupe scolaire) :** départ à 8h25, retour à 17h40.

**Pontamafrey (école) :** départ à 8h15, retour à 17h50.

**Hermillon (école) :** départ à 8h20, retour à 17h40

**Saint-Jean-de-Maurienne : les Chaudannes groupe scolaire, place du Champ de foire, les Clapeys, groupe scolaire,** départ de 8h30 à 8h45 / retour de 17h30 à 17h45 selon les lieux.

**Saint Julien Montdenis (groupe scolaire) :** départ à 11h10 retour à 17h50.

**Le Bochet (Mairie) :** départ à 11h20, retour à 17h45.

**Villargondran (groupe scolaire) :** départ à 11h30 retour à 17h40.

**Pontamafrey (école) :** départ à 11h15, retour à 17h50.

**Hermillon (école) :** départ à 11h 30 retour à 17h40.

**Saint-Jean-de-Maurienne : les Chaudannes groupe scolaire, place du Champ de foire, les Clapeys, groupe scolaire,** départ de 12h00 à 12h15 / retour de 17h30 à 17h45 selon les lieux.



Il est interdit d'embarquer avec des chaussures de ski aux pieds. Les chaussures de ski devront obligatoirement être déposées dans les soutes du bus dans un sac marqué au nom de l'enfant.

**Tout le matériel (ski, bâtons, chaussures) sera descendu chaque soir.**

Sur internet, dans la rubrique « commentaire » indiquer :

- Le lieu de départ et retour en bus.
- Le niveau de ski de votre enfant.
- Les mensurations de votre enfant si vous louez le matériel de ski.

**A l'inscription, apporter le carnet de niveau de l'enfant s'il en possède déjà un ou le déposer au Pôle Enfance avant le séjour.**

## TARIFS ET CONDITIONS

Quotients familiaux	Familles 3CMA affiliées au régime général	Familles 3CMA relevant des régimes spéciaux et familles hors 3CMA affiliées au régime général	Familles 3CMA affiliées au régime général	Familles 3CMA relevant des régimes spéciaux et familles hors 3CMA affiliées au régime général
	Centre + repas + ski	Centre + repas + ski	Après-midi ski	Après-midi ski
QF ≤ 450	49.50 €	92.15 €	33.80 €	55.65 €
451 ≤ QF ≤ 650	69.35 €	112.00 €	47.35 €	69.20 €
651 ≤ QF ≤ 850	90.00 €	132.65 €	61.40 €	83.25 €
851 ≤ QF ≤ 1100	112.55 €	155.20 €	76.75 €	98.60 €
1101 ≤ QF ≤ 1400	125.90 €	168.70 €	85.85 €	107.65 €
QF ≥ 1401	139.55 €	182.15 €	95.20 €	117.05 €
Familles hors 3CMA bénéficiaires des régimes spéciaux		418.40 €	Familles hors 3CMA bénéficiaires des régimes spéciaux	
			263.45 €	

\* Le tarif Familles 3CMA ne s'applique qu'aux personnes domiciliées sur la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

### Facturation

Une facture est adressée aux familles après chaque séjour, le règlement intervient dans les 15 jours qui suivent :

- paiement en ligne,
- en espèces,
- prélèvement (se renseigner auprès du Pôle Enfance),
- chèques vacances employeurs,
- CESU (chèque emploi service universel) Possibilité de payer par CESU sous forme dématérialisée,
- chèque bancaire à l'ordre de « REG R CCCMA Accueils loisirs ».

Pour les familles bénéficiant des aides de leur comité d'entreprise, contacter le service enfance.

### Annulation

Possibilité d'annuler avant la clôture des inscriptions : Sur l'espace famille jusqu'au mardi 05 février ou au Pôle enfance jusqu'au mardi 05 février 19h00 dernier délai.

En dehors de ce délai, les frais d'inscription restent dus en totalité (sauf certificat médical au nom de l'enfant à fournir avant la fin du séjour).

### Quotient familial

La structure a signé une convention avec la caf, celle-ci permet aux responsables des accueils de loisirs d'avoir accès au service CAFPRO et à ce titre de consulter avec l'autorisation de l'allocataire les informations relatives aux ressources.

### Contact

#### PÔLE ENFANCE

Place du Champ de foire  
73300 Saint-Jean-de Maurienne  
Tél : 04 79 83 50 08  
E-mail : enfance@3cma73.com



Retrouvez les actualités du Pôle Enfance sur la page Facebook de la 3CMA ! (Cœur de Maurienne Arvan)



Communauté de communes  
Cœur de Maurienne Arvan

# Accueil de loisirs "Les Chaudannes"

Saint-Jean-de-Maurienne

CP-  
6ème

STAGE DE SKI ALPIN DU 25 FÉVRIER AU 01 MARS 2019



**3CMA**

Communauté de communes  
Cœur de Maurienne Arvan